



Déclaration

Séance du conseil municipal du 12 juin 2017

Article 15.02

Engagement de la Ville de Montréal pour la sauvegarde des monarches

Attendu que le papillon monarche est une espèce emblématique de l'Amérique du Nord;

Attendu que sa migration exceptionnelle et son cycle de vie fascinant ont frappé l'imaginaire de millions de citoyens;

Attendu que, depuis 20 ans, sa population a diminué de 90 % en Amérique du Nord;

Attendu que les scientifiques attribuent ce déclin à la dégradation et à la perte d'habitats de reproduction;

Attendu que les municipalités ont un rôle crucial à jouer pour le rétablissement de l'espèce en créant des habitats de reproduction sur leur territoire, en adoptant des règlements en sa faveur, en diffusant de l'information sur le sujet ou en invitant la population à participer à des programmes de sciences citoyennes;

Attendu que la Ville de Montréal pose déjà plusieurs actions en faveur de la préservation du monarche, comme le programme Mon Jardin Espace pour la vie, qui invite les citoyens à créer leur Oasis pour les monarches; le programme de science citoyenne Mission monarche piloté par l'Insectarium de Montréal; les différentes actions posées par l'arrondissement de Saint-Laurent, notamment la mise en place d'une station Monarch Watch dans la friche du boisé du parc Marcel-Laurin;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Manon Gauthier
M. Réal Ménard
M. Alan DeSousa

Et résolu :

Que la Ville de Montréal s'engage officiellement à contribuer à la restauration des habitats du monarche en poursuivant l'implantation de mesures de protection de l'espèce et en encourageant ses citoyens à participer à cet effort afin que ce magnifique papillon puisse à nouveau prospérer sur tout le continent.

Que le Maire de Montréal signe l'Engagement des maires pour la sauvegarde des monarches – Ville amie des monarches.